

Préparé selon les normes OSHA, ACC, ANSI, WHSR, SIMDUT, SGH et UE

FDS Révision#: 4 DCO#: 1729 Date de Révision: 02/11/2025

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1	Nom du produit:	SPRINTRAY Try In 2
1.2	Nom chimique:	Mélange
1.3	Synonymes:	UFI: T8H1-JKJ5-8005-6JJX
1.4	Appellations commerciales:	SprintRay Try In 2
1.5	Utilisations du produit et restrictions:	Usage professionnel uniquement
1.6	Nom du distributeur:	SprintRay, Inc.
1.7	Adresse du distributeur:	2705 Media Center Drive, #100A, Los Angeles, CA 90065 USA
1.8	Téléphone d'urgence:	CHEMTREC: +1 (703) 527-3887 // +1 (800) 424-9300
1.9	Téléphone / fax professionnel:	Tel: +1 (800) 914-8004

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Identification des dangers:	Préparé conformément aux normes générales harmonisées de l'ONU. Conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200. SIMDUT canadien et normes australiennes de Santé et de sécurité au travail. AVERTISSEMENT! PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. PROVOQUE UNE GRAVE IRRITATION DES YEUX. UNE EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER UNE SÈCHERESSE CUTANÉE OU DES GERÇURES. SUSPECTÉ DE NUISER LA FERTILITÉ OU L'ENFANT À NAÎTRE. NOCIF POUR LA VIE AQUATIQUE AVEC DES EFFETS À LONG TERME. Classification: Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2, Repr. 2, Aquatique Chronique 3	
2.2	Éléments d'étiquetage:	<u>Mentions de danger</u> (H): H315 – Provoque une irritation de la peau. H317 – Peut provoquer une réaction allergique de la peau. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux EUH066 – Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse cutanée ou des gerçures. H360F – Suspecté de nuire la fertilité ou l'enfant à naître. H413 – Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. <u>Conseils de prudence</u> (P): P203 – Obtenez, lisez et suivez toutes les instructions de sécurité avant utilisation. P264+P265 – Se laver les mains et les zones de peau exposées soigneusement avec de l'eau chaude et du savon après manipulation. Ne PAS toucher les yeux. P271 – Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 – Porter des gants/lunettes de protection/protection du visage. P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon. P332+P317 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes, et si elles sont faciles à retirer. Continuer le rinçage. P337+P317 – Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. P321 – Traitement spécifique Voir la section 4 (premiers soins) de la présente FDS. P362+P364 – Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P318 – En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. P391 – Recueillir les déversements. P405 – Garder sous clé. P501 – Jeter le contenu/contenant dans un centre de traitement, d'entreposage ou d'élimination agréé (TSDF).	
2.3	Autres avertissements:	Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant l'utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.	

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE (S)	CAS	RTECS	EINECS	Pourcentage	Limites d'exposition dans l'air (mg / m3) - ppm									AUTRE
					ACGIH		NOHSC			OSHA				
					ppm		ppm			ppm				
					TLV	STEL	ES-TWA	ES-STEL	ES-PEAK	TLV	STEL	IDLH		
ETHOXYLATED BISPHENOL A DIMETHACRYLATE	41637-38-1	NA	609-946-4	30-70	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
	Irritant pour la peau 2, Irritant pour les yeux 2A, Sensibilisant cutané 1B, STOT- SE 3 (resp); H315, H317, H319, H335													
7,7,9-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXA-DECANE-1,16-DIYL BIS (2-METHYLACRYLATE)	72869-86-4	NA	276-957-5	20-50	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
	Sensibilisant cutané 1B, Aq. Chronic 3; H317, H412													
TRIETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE	109-16-0	NA	203-652-6	5-30	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
	Sensibilisant cutané 1B; H317													
DIPHENYL (2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL) PHOSPHINE OXIDE	75980-60-8	NA	278-355-8	≤ 5	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
	Repr. 2; H361													
TITANIUM DIOXIDE (IV)	13463-67-7	XR2275000	236-675-5	≤ 5	(10)	NA	NF	NF	NF	(5)	NA	5000		

4. PREMIERS SECOURS

4.1	Premiers secours:	<u>Ingestion:</u> Si ingéré, ne pas faire vomir. Si le produit a été avalé, boire IMMÉDIATEMENT beaucoup d'eau ou de lait. Si le patient vomit, continuez à lui offrir de l'eau ou du lait. Ne jamais donner d'eau ou de lait à une personne inconsciente. Communiquer avec le centre antipoison le plus proche ou le numéro d'urgence local. Fournir une estimation du moment où le matériel a été ingéré et de la quantité de substance qui a été avalée. <u>Yeux:</u> Les éclaboussures ne sont pas probables; cependant, si le produit entre en contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières supérieure et inférieure, occasionnellement. <u>Peau:</u> Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. <u>Inhalation:</u> Amener la victime à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne au chaud, calme et consulter un médecin.
4.2	Effets de l'exposition:	<u>Ingestion:</u> Si le produit est avalé, peut causer des nausées, des vomissements et/ou de la diarrhée. <u>Yeux:</u> Irritation modérée des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, une irritation et du larmoiement. <u>Peau:</u> Peut être irritant pour la peau. Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (par exemple, éruptions cutanées, marques, dermatites) chez certaines personnes sensibles. <u>Inhalation:</u> Aucun attendu.
4.3	Symptômes de surexposition:	<u>Ingestion:</u> Nausées, gêne intestinale, vomissements et/ou diarrhée. <u>Yeux:</u> Une surexposition dans les yeux peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et du larmoiement. <u>Peau:</u> Les symptômes de surexposition de la peau peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, et une irritation de la zone affectée. Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (par exemple, éruptions cutanées, marques, dermatites) chez certaines personnes.
4.4	Effets aigus sur la santé:	Non irritant lorsqu'il est utilisé comme indiqué. Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées.
4.5	Effets chroniques sur la santé:	Non irritant lorsqu'il est utilisé comme indiqué. La surexposition peut également induire une sensibilisation cutanée et une hypersensibilité respiratoire. Dermate allergique possible.
4.6	Organes cibles:	Yeux, peau
4.7	Conditions médicales aggravées par une exposition:	Dermatite préexistante, autres affections cutanées et troubles des organes cibles (yeux, peau et système respiratoire). SANTÉ2 INFLAMMABILITÉ0 DANGERS PHYSIQUES0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTIONB YEUXPEAU

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	Risques d'incendie et d'explosion:	Ce matériau peut brûler, mais ne s'enflammera pas facilement. Cependant, en cas d'incendie, ce produit peut se décomposer à des températures élevées pour former des gaz toxiques (par exemple, CO, CO _x , hydrocarbures).	
5.2	Méthodes d'extinction:	CO ₂ , produit chimique sec, mousse d'alcool, produit chimique sec. Utiliser la vaporisation d'eau pour refroidir les contenants.	
5.3	Procédures de lutte contre l'incendie:	Garder les contenants au frais jusqu'à ce que le feu soit éteint. Combattre les incendies pour les matériaux environnants. Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome approuvé MSHA/NIOSH (par pression) et un équipement de protection complet. Garder les contenants au frais jusqu'à ce que le feu soit éteint. Utiliser la pulvérisation d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger les personnes. Combattre le feu au vent. Éviter de pulvériser de l'eau directement dans les récipients de stockage en raison du risque de débordement par bouillonnement. Empêcher le ruissellement provenant de la lutte contre les incendies ou de la dilution de pénétrer dans les égouts, les drains, l'approvisionnement en eau potable ou toute voie d'eau naturelle. Les pompiers doivent utiliser une tenue d'intervention complète, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH, pour se protéger contre les produits potentiellement dangereux de combustion ou de décomposition et des carences en oxygène.	

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1	Déversements:	Avant de nettoyer un déversement ou une fuite, les personnes impliquées dans le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié. Des gants en plastique ou en caoutchouc, un respirateur, une protection oculaire et un tablier peuvent être nécessaires pour nettoyer les déversements importants. Pour les <u>petits déversements</u> (par exemple, < 1 gallon (3,8 L)), porter un équipement de protection approprié, notamment des gants et des lunettes de protection. Utiliser un matériau non combustible comme de la vermiculite ou du sable pour absorber le produit, et le placer dans un récipient en vue de son élimination ultérieure. Ne pas utiliser d'eau ou un matériau de type « séchage rapide » pour absorber le matériau. Pour les <u>déversements importants</u> (p. ex., ≥ 1 gallon (3,8 L)), garder les matériaux non compatibles loin du déversement. Creuser une digue et contenir le déversement avec un matériau inerte (p. ex., sable ou terre). Transférer le liquide dans des récipients pour la récupération ou l'élimination, et le matériau d'endiguement solide dans des récipients séparés pour une élimination appropriée. Retirer les vêtements contaminés et laver les zones touchées avec de l'eau et du savon. Empêcher le ruissellement dans les cours d'eau.
-----	---------------	---

7. INFORMATIONS SUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE

7.1	Pratiques de travail et d'hygiène:	Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation de ce produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées et les poussières. Laver soigneusement après manipulation et utilisation. Ne pas fumer, ne pas manger, ne pas boire, ne pas mâcher de gomme ou du tabac, et ne pas appliquer de cosmétiques à l'intérieur de la zone de travail.
7.2	Stockage et manutention:	Utiliser et entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé (par exemple, ventilation d'évacuation locale, ventilateurs), à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. L'utilisation des précautions normales communes aux pratiques de fabrication sûres doivent être suivies lors de la manipulation et de l'entreposage. Conserver le produit contenu et conserver toutes les étiquettes d'avertissement et d'identité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et d'autres sources possibles d'inflammation. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles énumérés à la Section 10. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé.
7.3	Précautions spéciales:	Lire et comprendre les instructions du fabricant et l'étiquette de précaution apposée sur ce produit. Éviter toute surexposition de contact avec la peau. Nettoyer rapidement tous les déversements. Ouvrir lentement les récipients sur une surface stable. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des quantités résiduelles de ce produit; par conséquent, les récipients vides doivent être manipulés avec précaution.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Limites d'exposition: ppm (mg / m3)	NOM CHIMIQUE (S)	ACGIH		NOHSC			OSHA			AUTRE
			TLV	STEL	ES-TWA	ES-STEL	ES-PEAK	TLV	STEL	IDLH	
			TITANIUM DIOXIDE	(10)	NA	NF	NF	NF	(5)	NA	5000
8.2	Contrôles de ventilation et d'ingénierie:	Une ventilation mécanique générale (par ex., des ventilateurs) ou naturelle est suffisante lorsque ce produit est utilisé. Utiliser une ventilation d'évacuation locale ou générale pour éliminer efficacement et empêcher l'accumulation de vapeurs ou de brouillards générés par la manipulation de ce produit. S'assurer que l'équipement de décontamination approprié est disponible (par exemple, évier, douche de sécurité, douche oculaire).									
8.3	Protection respiratoire:	Aucune protection respiratoire spéciale n'est requise dans des circonstances d'utilisation ou de manipulation typiques. Dans les cas où des brouillards ou des vapeurs de ce produit sont générées et où une protection respiratoire est nécessaire, utiliser uniquement une protection autorisée par 29 CFR §1910.134, les réglementations des États-Unis applicables, ou la norme CAS canadienne Z94.4-93 et les normes applicables des provinces canadiennes, des États membres de la CE ou de l'Australie.									
8.4	Protection des yeux:	Porter des lunettes protectrices et/ou un écran facial anti-éclaboussures de produits chimiques. S'assurer que l'équipement de décontamination approprié est disponible (par exemple, évier, douche de sécurité, douche oculaire).									
8.5	Protection des mains:	Porter des gants résistants imperméables lorsque vous utilisez ou manipulez ce produit. Lorsque vous manipulez de grandes quantités de liquide (par exemple, ≥ 1 gallon (3,8 L)), portez des gants en caoutchouc, en nitrile ou en plastique imperméable.									
8.6	Protection du corps:	Tablier recommandé. Des douches oculaires et des douches déluges doivent être disponibles. À la fin des travaux impliquant de grandes quantités de ce produit (liquide), laver soigneusement toutes les zones exposées avec du savon et de l'eau.									

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Apparence:	Clair Liquide visqueux
9.2	Odeur:	S.O.
9.3	Seuil d'odeur:	S.O.
9.4	pH:	S.O.
9.5	Point de fusion / point de congélation:	S.O.
9.6	Point initial d'ébullition / intervalle d'ébullition:	S.O.
9.7	Point de rupture:	S.O.
9.8	Limites supérieure / inférieure d'inflammabilité:	S.O.
9.9	La pression de vapeur:	S.O.
9.10	La densité de vapeur:	S.O.
9.11	Densité relative:	S.O.
9.12	Solubilité:	S.O.
9.13	Coefficient de partition (log Pow):	S.O.
9.14	La température d'auto-inflammation:	S.O.
9.15	Température de décomposition:	S.O.
9.16	Viscosité:	< 1000 cPs @ 25 °C
9.17	Les autres informations:	S.O.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1	Stabilité:	Relativement stable dans des conditions ambiantes lorsqu'il est stocké correctement.
10.2	Produits de décomposition dangereux:	S'ils sont exposés à des températures extrêmement élevées, les produits de dégradation thermique peuvent inclure des vapeurs irritantes et des gaz toxiques (p. ex., oxydes de carbone et d'azote).
10.3	Polymérisation hasardeuse:	Peut se produire en cas d'exposition à des températures extrêmement élevées.
10.4	Conditions à éviter:	Exposition ou contact à des températures extrêmes, à des produits chimiques incompatibles, à de fortes sources lumineuses, à des étincelles, à des flammes.
10.5	Substances incompatibles:	Oxydants forts, peroxydes, alcalis ou acides forts, lumière UV.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Voies d'entrée:	Inhalation: OUI Absorption: OUI Ingestion: OUI
11.2	Données de toxicité:	Ce produit N'a PAS été testé sur des animaux pour obtenir des données toxicologiques. Des données toxicologiques, trouvées dans la littérature scientifique, sont disponibles pour certains des composants du produit, mais ne sont pas présentées dans ce document.
11.3	Toxicité aiguë:	Voir la section 4.4 :
11.4	Toxicité chronique:	Voir la section 4.5 :
11.5	Cancérogène suspecté:	S.O.
11.6	Toxicité pour la reproduction:	Ce produit contient de l' <u>oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine</u> , soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
	Mutagénicité:	Ce produit n'est pas signalé comme causant des effets mutagènes chez les humains.
	Embryotoxicité:	Ce produit n'est pas signalé comme causant des effets embryotoxiques chez les humains.
	Tératogénicité:	Ce produit n'est pas signalé comme causant des effets tératogènes chez les humains.
	Toxicité pour la reproduction:	Ce produit contient de l' <u>oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine</u> , soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
11.7	Irritation du produit:	Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (par exemple, éruptions cutanées, marques, dermatites) en cas d'exposition prolongée ou répétée.
11.8	Indices d'exposition biologique:	S.O.
11.9	Recommandations du médecin:	Traiter en fonction des symptômes.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1	Stabilité Environnementale:	Il n'y a aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.
12.2	Effets sur les plantes et les animaux:	Il n'y a aucune donnée spécifique disponible pour ce produit.
12.3	Effets sur la vie aquatique:	Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit; cependant, des rejets très importants de ce produit peuvent être nocifs ou mortels pour la vie aquatique surexposée. WGK 2 (dangereux pour les eaux)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Traitement des déchets:	Les produits couverts par cette FDS, dans leur forme originale, lorsqu'ils sont éliminés comme des déchets, sont considérés comme des déchets non dangereux selon les réglementations fédérales de la RCRA (40 CFR 261). La mise au rebut doit s'effectuer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.
13.2	Considérations particulières:	S.O.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

La description de base (numéro d'identification, désignation officielle de transport, classe et division de danger, groupe d'emballage) s'affiche pour chaque mode de transport. Des informations descriptives supplémentaires peuvent être requises par 49 CFR, IATA / OACI, IMDG et CTDGR.

14.1	49 CFR (GND):	NON RÉGLEMENTÉ
14.2	IATA (AIR):	NON RÉGLEMENTÉ
14.3	IMDG (OCN):	NON RÉGLEMENTÉ
14.4	RTMD (GND Canadien):	NON RÉGLEMENTÉ
14.5	ADR / RID (UE):	NON RÉGLEMENTÉ
14.6	SCT (MEXIQUE):	NON RÉGLEMENTÉ
14.7	ADGR (AUS):	NON RÉGLEMENTÉ
14.8	AUTRE:	NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Exigences de rapport en vertu de la LEP	Ce produit ne contient aucune substance assujettie aux exigences de déclaration en vertu du titre III de SARA, section 313.
15.2	Quantité de planification SARA:	Il n'existe aucune quantité servant à la planification des seuils spécifique pour les composants de ce produit.
15.3	Statut d'inventaire TSCA:	Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.
15.4	Quantité à déclarer CERCLA (QR):	S.O.
15.5	Autres exigences fédérales:	S.O.
15.6	Autres règlements canadiens:	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger en vertu du Règlement sur les produits dangereux, et la FDS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits dangereux. Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire DSL/NDL. Aucun des composants de ce produit n'est répertorié dans la liste des substances d'intérêt prioritaire.
15.7	Informations réglementaires de l'État:	<u>Titanium Dioxide</u> se trouve sur la liste de critères d'État suivante: MA, MN, PA, and WA. <u>Diphenyl (2,4,6-Trimethylbenzoyl) Phosphine Oxide</u> se trouve sur la liste de critères d'État suivante: NJ and PA. Aucun autre ingrédient de ce produit, présent à une concentration de 1,0 % ou plus, n'est répertorié dans l'une des listes de critères d'État suivantes : California Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Massachusetts Hazardous Substances List (MA), Michigan Critical Substances List (MI), Minnesota Hazardous Substances List (MN), New Jersey Right-to-Know List (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Permissible Exposures List (WA), Wisconsin Hazardous Substances List (WI). Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov .
15.8	Autres exigences:	Ce produit figure sur les listes d'inventaire suivantes : Australie - AICS, Chine - IECSC, Europe - ELINCS/EINEC, Japon - ENCS ; Corée – KECI ; Nouvelle-Zélande – NZIoC ; Philippines – PICCS ; États-Unis – TSCA.

16. LES AUTRES INFORMATIONS

16.1	Les autres informations:	AVERTISSEMENT! PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU. PROVOQUE UNE GRAVE IRRITATION DES YEUX. UNE EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER UNE SÈCHESSE CUTANÉE OU DES GERÇURES. SUSPECTÉ DE NUISER LA FERTILITÉ OU L'ENFANT À NAÎTRE. NOCIF POUR LA VIE AQUATIQUE AVEC DES EFFETS À LONG TERME. Procurez-vous, lisez et suivez toutes les consignes de sécurité avant utilisation. Éviter de respirer la poussière/les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Laver soigneusement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau chaude après manipulation. Ne PAS toucher les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/lunettes de protection/protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes, et si elles sont faciles à retirer. Continuer le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Traitement spécifique Voir la section 4 (premiers soins) de la présente FDS. EN CAS d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Garder sous clé. GARDER SOUS CLÉ ET HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
16.2	Termes et définitions:	Voir la dernière page de cette fiche de données de sécurité.
16.3	Avertissement	Cette fiche de données de sécurité est proposée conformément à la Norme de communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR §1910.1200. D'autres réglementations gouvernementales doivent être examinées pour s'appliquer à ce produit. À la connaissance de SprintRay Inc.'s, les informations contenues dans ce document sont fiables et exactes à cette date; cependant, l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité ne sont pas garanties, et aucune garantie de quelque type que ce soit, expresse ou implicite, n'est fournie. Les informations contenues dans le présent document ne concernent que le ou les produits spécifiques. Si ce ou ces produits sont combinés avec d'autres matériaux, toutes les propriétés des composants doivent être prises en compte. Les données peuvent être modifiées de temps à autre. Assurez-vous de consulter la dernière édition.

DÉFINITION DES TERMES

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaissent sur un SDS. Certains d'entre eux qui sont couramment utilisés sont les suivants :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

CAS No.	N° CAS Numéro de registre CAS
RTECS No.	Numéro du Registre des effets toxiques des substances chimiques
EINECS No.	Numéro de l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR :

ACGIH	Conférence américaine sur les hygiénistes industriels gouvernementaux
IDLH	Danger immédiat pour la vie et la santé
NOHSC	Commission nationale de la santé et de la sécurité au travail (Australie)
OSHA	Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail
PEL	PEL Limite d'exposition admissible
IDLH	DIVS Danger immédiat pour la vie et la santé
TLV	VLE Valeur limite d'exposition
TWA	Pondérée dans le temps

PREMIERS SOINS :

CPR	RCP Réanimation cardiopulmonaire – une méthode par laquelle une personne dont le cœur s'est arrêté reçoit des compressions thoraciques manuelles et la respiration artificielle pour faire circuler le sang et fournir de l'oxygène au corps.
-----	---

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES :
SIMDUTCLASSEMENTS DE SANTÉ, D'INFLAMMABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ :

0	Danger minime
1	Léger danger
2	Danger modéré
3	Danger grave
4	Danger extrême

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
DANGERS PHYSIQUES
PROTECTION PERSONNELLE

CLASSEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE :

A		G	
B		H	
C		I	
D		J	
E		K	
F		X	Consultez votre superviseur ou SOP pour instructions de manipulations spéciales.
Lunettes de sécurité	Lunettes protectrices contre les agents chimiques	Écran facial et lunettes de protection	Gants
Bottes	Tablier synthétique	Vêtements de protection et uniforme complet	Masque protecteur contre la poussière
Masque respiratoire complet	Demi-masque respiratoire contre la poussière et les vapeurs	Masque respiratoire complet	Appareil/masque à adduction d'air ou APRA

AUTRES ABRÉVIATIONS STANDARD :

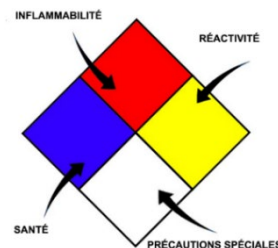
Carc	Cancérogène
Irrit	Irritant
NA	Indisponible
N/R	Pas de résultats
N/D	Non disponible
N/E	Non établi
LM	Limite maximale
SCBA	Appareil respiratoire autonome
Sens	Sensibilisation
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION: NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :	
Température d'autoallumage	Température minimale nécessaire pour favoriser la combustion dans l'air sans une autre source d'allumage.
LIE	Limite inférieure d'explosivité – le pourcentage inférieur de vapeur dans l'air, par volume qui explosera ou s'enflammera en présence d'une source d'allumage.
LSE	Limite supérieure d'explosivité – le pourcentage supérieur de vapeur dans l'air, par volume qui explosera ou s'enflammera en présence d'une source d'allumage.

ÉVALUATION DES DANGERS :

0	Danger Minimal
1	Danger Faible
2	Danger Modéré
3	Danger Sévère
4	Danger Extrême
ACD	Acide
ALC	Alcalin
COR	Corrosif
W	N'utilisez pas d'eau
OX	Oxydant
TREFOIL	Radioactif



RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

DL ₅₀	Dose létale (solides & liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
CL ₅₀	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parties de matière par un million de parts
DT _{min.}	La dose la plus faible causant un symptôme
CT _{min.}	La concentration la plus faible causant un symptôme
DT _{min.} , DL _{min.} et DL ou CT, CT _{min.} et CL _{min.} et CL	La dose (ou la concentration) la plus faible causant des effets létaux ou toxiques
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
NTP	National Toxicology Program
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
FCB	Facteur de concentration biologique
TL _m	Tolérance limite moyenne
log K _{ow} ou log K _{oc}	Rapport de distribution huile-eau

RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES :

SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DOT	U.S. Department of Transportation
TC	Transport Canada
EPA	U.S. Environmental Protection Agency
LIS	Liste intérieure des substances
LES	Liste extérieure des substances
LSIP	Liste des substances d'intérêt prioritaire
TSCA	U.S. Toxic Substance Control Act
UE	Union européenne (directive 67/548/EEC de l'Union européenne)
WGK	Wassergefährdungsklassne (catégorie de danger aquatique allemande)

PICTOGRAMMES CLP/GHS (1272/2008/EC) :

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Nocif	Irritant	Environ.